



Chef-lieu d'arrondissement

Du cœur, de l'ambition, de la créativité et de la proximité pour Nivelles et ses habitants

Le groupe MR-UNi et le groupe cdH ont souhaité former ensemble une majorité qui développe un projet politique pour Nivelles et ses habitants qui allie du cœur, de l'ambition, de la créativité et de la proximité.

Ce projet se veut avant tout concret et pourra inclure les opportunités qui se présenteront tout au long de la mandature 2007-2012.



Chef-lieu d'arrondissement

Du cœur, de l'ambition, de la créativité et de la proximité pour Nivelles et ses habitants	1
1. Du cœur pour Nivelles	3
2. De l'ambition pour Nivelles	3
3. De la créativité	3
4. De la proximité avec les Nivellois et Nivelloises	3
Partie I : Le projet	5
1. Nivelles, une ville qui bouge avec un centre ville revitalisé et redynamisé pour une mobilité durable.....	5
2. Nivelles, une ville dont le patrimoine est valorisé	7
3. Nivelles, une ville sûre et propre	8
4. Nivelles, une ville sociale	9
❖ Le CPAS.....	9
❖ L'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire.....	10
❖ Pour une ville « Jeunes admis »	10
❖ L'expérience des seniors	11
❖ La santé : un plan de santé communal.....	11
❖ Le groupe « Egalité des Chances ».....	12
❖ Une ville : des quartiers et des villages	12
5. Nivelles, une ville avec logement pour tous	13
6. Nivelles, pôle culturel du Brabant wallon	15
7. Nivelles, Ville du sport pour tous.....	16
8. Nivelles, pôle d'enseignement.....	17
9. Nivelles, pôle économique et commercial	18
10. Nivelles, Ville des associations.....	19
11. Nivelles, Capitale du Roman País.....	20
12. Nivelles et la solidarité internationale	21
13. Nivelles, Ville verte pour un développement durable	22
Partie II : Les moyens et la méthode	23
14. Une gestion dynamique de l'administration communale	23
❖ La gestion du personnel	23
❖ Le souci du management	23
15. Une bonne gouvernance.....	24
❖ L'octroi des subsides, aides ou avantages	24
❖ Une démocratie locale de qualité	24
❖ Une majorité collégiale et unie.....	25
❖ Le code de déontologie des mandataires	25
❖ Les communications de l'autorité communale.....	27



1. Du cœur pour Nivelles

Le cœur de notre projet politique est centré sur l'ensemble des Nivellois et Nivelloises, du centre-ville et des villages, aclots pur souche ou nouvel arrivant, habitants d'aujourd'hui mais aussi de demain. Nous voulons que l'ensemble des décisions de la ville prenne en compte les préoccupations et le bien-être de nos concitoyens.

Le cœur de notre projet politique se base également sur la passion : la passion d'une ville historique, la passion d'un folklore et de traditions encore bien vivantes, la passion également de tous les projets portés tant par le riche tissu associatif que par le dynamisme et les projets de nombreux habitants.

Du cœur pour Nivelles, c'est aussi l'engagement de l'ensemble des membres de la majorité pour une ville accueillante, ouverte et solidaire, notamment aux plus démunis.

2. De l'ambition pour Nivelles

Forte des acquis, la majorité souhaite que Nivelles s'engage sur des nouvelles voies par la mise en place d'un projet de ville global, concret et ambitieux au service du développement et de l'épanouissement de l'ensemble de ses habitants.

Nous avons la ferme intention de travailler au rayonnement intérieur et extérieur de notre ville pour que tous les Nivellois et Nivelloises soient encore plus fiers d'habiter une ville où il fait bon vivre.

Nous n'avons pas la prétention de régler tous les problèmes en 6 ans mais nos solutions seront durables.

3. De la créativité

La majorité associera toutes celles et tous ceux qui par leur créativité souhaitent participer au développement de Nivelles.

Le Collège s'engage à explorer des pistes nouvelles qui conduiront à améliorer la qualité de vie des Nivelloises et des Nivellois.

4. De la proximité avec les Nivellois et Nivelloises

La majorité s'engage d'ores et déjà à renforcer la proximité avec les Nivellois et les Nivelloises. Cela passe évidemment par l'amélioration constante du fonctionnement de l'administration communale qui sera impliquée activement dans la gestion communale et qui sera plus que jamais au service des habitants.

Mais la proximité est aussi une responsabilité des mandataires. Comme elle se vit au niveau de son quartier, de sa rue, la majorité MR-UNi & cdH s'engage à rencontrer les habitants et habitantes dans leurs villages et dans leurs activités pendant les 6 prochaines années de



manière à s'assurer que leur quotidien s'améliore. Le collège organisera régulièrement des réunions de quartier. Celles-ci seront assurées d'un suivi.
Nous voulons que la proximité soit une réalité quotidienne.

Partie I : Le projet

1. Nivelles, une ville qui bouge avec un centre ville revitalisé et redynamisé pour une mobilité durable

Le projet principal de la majorité est l'aménagement et la redynamisation du centre ville. Les trois documents de planification élaborés ces dernières années, à savoir le Plan de mobilité (PCM), le Schéma de structure (SS) et le Règlement communal d'urbanisme (RCU) servent de référence et de cadre global pour les actions concrètes.

Le développement extra muros se fera en préservant la couronne verte (= maintien de la zone agricole au plan de secteur)

a. Actions immédiates

Outre l'aménagement de la Grand-Place, la majorité s'engage à prendre des mesures pour améliorer la convivialité dans l'intra muros et des quartiers limitrophes :

- Rénovation et réparation, suivant un plan pluriannuel, des espaces réservés aux PMR, aux piétons, aux usagers faibles
- Mise en place des SUL
- Mise en place d'une signalétique cohérente
- Installation d'un mobilier urbain sobre et agréable
- Planification des entretiens des espaces publics
- Mise en place d'une politique de stationnement
- Dans la poursuite de la navette « gare-zoning », création avec le TEC d'une navette intra-urbaine
- Etc ...

Une attention particulière sera consacrée aux économies d'énergie

Le bâtiment devra, si possible, être pluri fonctionnel afin de permettre l'accueil de plusieurs services ou associations.

b. Et encore

- Réalisation du prolongement du pré-RAVeL jusqu'à la gare de l'Est et ensuite envisager la jonction jusque Genappe
- Mixité sociale et création d'équipements de proximité : négociation avec les promoteurs pour faciliter l'accès à la propriété
- Aménagement d'un parking sur le site des Conceptionnistes.
- Suivi des dossiers à charge d'autres opérateurs SNCB (RER et parking), MET (voiries régionales), TEC, etc ...
- Mise en place d'une régie foncière



La nouvelle majorité renforcera sa politique de mobilité également par des sensibilisations en participant notamment à la semaine de la mobilité et en soutenant toute initiative promouvant des alternatives à la voiture.

c. Méthode

La conception et la réalisation des travaux répondront de manière générale aux principes suivants :

- La ville dressera un planning pour la réalisation des travaux de voiries qui se conforme aux priorités suivantes : respect du plan communal de mobilité, nécessité de favoriser les personnes à mobilité réduite, priorité au renouvellement et l'élargissement des trottoirs
- Afin d'allonger la durée de vie des voiries et d'améliorer leur qualité, la Ville renforcera son programme d'enduisage des voiries
- Les travaux devront être exécutés rapidement et faire l'objet d'une information et d'une concertation permanente avec les habitants

2. Nivelles, une ville dont le patrimoine est valorisé

La Ville et son CPAS possèdent un patrimoine immobilier important et de grande qualité. La gestion de ce patrimoine participe à la mise en œuvre de plusieurs politiques communales telles le logement, le patrimoine, l'urbanisme et l'environnement. La réalisation de ces politiques nécessite une centralisation de la gestion du patrimoine immobilier communal au sein d'un organe qui représente à la fois la Ville et le CPAS.

a. Actions immédiates

- La création d'une régie dont l'objet social est la gestion foncière et immobilière du patrimoine immobilier du CPAS et de la Ville permet à la fois de réaliser efficacement les politiques communes décrites ci avant et à la fois de garantir la centralisation de la gestion du patrimoine immobilier.
- L'avenir de bâtiments comme les Récollets, les Canonniers et le Lycée Seutin fera l'objet d'une approche globale en fonction des besoins des citoyens nivellois. Une étude générale, externe et objective, sur l'utilité, la qualité, les destinations potentielles et le coût de réaffectation des bâtiments sera ainsi réalisée.

b. Méthode

- La construction ou l'aménagement des bâtiments communaux respectera les principes suivants :
 - Une attention particulière sera consacrée aux économies d'énergie
 - Le bâtiment devra, si possible, être pluri fonctionnel afin de permettre l'accueil de plusieurs services ou associations.
 - La qualité esthétique du bâtiment et son intégration dans l'environnement bâti sera un objectif important
 - L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite devra être systématiquement étudiée.

3. Nivelles, une ville sûre et propre

Au-delà de ces aspects spécifiquement liés à la sécurité, la majorité s'engage à intégrer cette dimension dans l'approche d'autres thèmes qui constituent des déterminants de la sécurité : éclairage, aménagement urbain, investissement dans les actions sociales...

a. **Actions immédiates**

- Actions diverses pour augmenter la sécurité routière (sensibilisation dans les écoles, contrôles de vitesse, préservation des espaces piétons, etc...)
- La lutte contre les nuisances et les incivilités par une application du règlement général de police administrative.
- Mise en œuvre d'un numéro vert et d'une adresse e-mail spécifique pour répondre dans les 48h aux problèmes de propreté et de délabrement des lieux publics
- Le contrôle des interventions des impétrants (SWDE, ELECTRABEL, BELGACOM, etc...) sera renforcé. A cet effet, la Ville créera un règlement imposant aux impétrants le versement d'une caution à la caisse communale
- Poursuite du plan Octopus

b. **Et encore ...**

- La lutte contre la criminalité et les trafics
- Intensification de la présence des gestionnaires de quartier
- Etude de faisabilité pour l'installation d'une antenne de police au sein de l'hôtel de ville
- La mise en place d'un réseau de télésurveillance (caméras et permanences) doit se poursuivre et s'utiliser après évaluation
- Augmentation des missions confiées aux APS et planification de leur travail
- Mise en place de RIO
- La zone de police Nivelles-Genappe ne dispose pas de section jeunesse spécifique. La mise en place d'une telle section, avec des agents spécialement formés à l'écoute et à l'intervention auprès des jeunes, a démontré toute son efficacité dans d'autres zones (notamment Braine-L'Alleud).

c. **Méthode**

Le Collège communal organisera la lutte contre l'insécurité de manière transversale par des collaborations entre la police locale, la Cellule de Prévention et de Sécurité et tous les autres partenaires concernés par des problématiques spécifiques.

Dans les limites budgétaires, le cadre de la police locale sera complété.

4. Nivelles, une ville sociale

Le projet social de Nivelles se veut collectif et partenarial ; collectif car face à l'isolement grandissant de nombreux citoyens, solidarité et lien social doivent être valorisés ; partenarial car toutes les instances tant publiques qu'associatives doivent être invitées à collaborer étroitement.

❖ Le CPAS

a. Actions immédiates

- Partant du constat que les compétences en matière sociale sont trop dispersées entre le CPAS, la Ville et le secteur associatif, la majorité propose une meilleure articulation entre tous les acteurs sociaux. Il organisera au moins 1 fois par an une rencontre entre tous les services sociaux existant à Nivelles (guichet social, services d'accompagnement, services d'aide à domicile, maisons d'accueil, ONE, accueil de la petite enfance, services d'aide aux familles, écoles des devoirs, mutuelles, AIS, ONEM, FOREM...).
- Réinsertion professionnelle, notamment par le recours aux parcours d'insertion, aux activations via l'article 60.
- Amélioration et diversification de l'animation offerte aux résidents des Tayons (animations culturelles, contacts intergénérationnels, accès à internet...).
- Le service de Taxi Social sera aussi amélioré afin de le rendre accessible à tous.
- Mise en place d'un projet d'hébergement de quelques personnes jeunes légèrement handicapées à la Résidence Samiette.

b. Et encore ...

- le CPAS continuera à parfaire tous les services de proximité permettant aux personnes âgées de rester autonomes le plus longtemps possible
- La majorité s'accorde sur le fait que le Conseil de l'Aide Sociale doit se consacrer prioritairement à l'aide et à l'action sociale. Une régie foncière sera créée en vue de gérer l'ensemble du patrimoine communal (Ville et CPAS).

c. Méthode

- un service accessible et accueillant auprès duquel les citoyens reçoivent des réponses compréhensibles, quelle que soit leur maîtrise de la langue et des processus administratifs,
- un respect strict de la vie privée des demandeurs d'aide et des choix de vie de chacun
- une valorisation de la mise en réseau de l'ensemble des intervenants sociaux, tant publics que privés
- l'absence de toute pratique clientéliste
- la prise en considération de chaque personne en tant que citoyen acteur et non exclusivement en tant que demandeur d'aide.



❖ L'accueil de la petite enfance et l'accueil extra-scolaire

La politique de la petite enfance doit être caractérisée par une offre d'encadrement de qualité et suffisante en nombre de places disponibles.

a. Actions immédiates

- construction d'une extension de la crèche communale permettant l'accueil de 36 places supplémentaires
- élargissement de la palette d'activités offertes pour l'accueil extra-scolaire

b. Et encore ...

- diversification des milieux d'accueil
- étude de faisabilité d'une crèche d'entreprises

c. Méthode

La politique d'accueil sera développée dans le respect d'une saine gestion financière des structures tout en valorisant la formation du personnel et la souplesse d'accueil. Il est également important que soit réalisé un recensement systématique des infrastructures existantes ainsi que sa mise à jour. La majorité sera attentive au respect des critères objectifs dans l'attribution des places en structure d'accueil.

❖ Pour une ville « Jeunes admis »

Nous voulons soutenir les projets des jeunes afin de les aider à devenir des citoyens créatifs, responsables et solidaires.

a. Actions immédiates

- Mettre en œuvre une utilisation multifonctionnelle des locaux en cours de rénovation à la ferme de l'Hostellerie
- Créer des synergies entre les écoles, les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs et les associations culturelles
- Développer l' « Espace jeunes » du centre ville
- Définir des critères objectifs de répartition des subventions pour les mouvements de jeunesse et les associations de jeunes.

b. Et encore ...

- Rénover (Ferme de Baulers) et créer des locaux adaptés et sécurisés pour les mouvements de jeunesse
- Créer une commission consultative de jeunes qui assurera un dialogue permanent avec les instances communales et les associations de jeunes
- Etudier la faisabilité de la création d'une auberge de jeunesse afin de situer Nivelles dans un réseau de lieux de découvertes pour les jeunes en voyage et ce en lien étroit avec « l'espace jeunes » et les organisations de jeunesse nivelloises.



❖ L'expérience des seniors

Les seniors seront de plus en plus nombreux dans les années à venir. Ils seront davantage demandeurs d'une ville où leurs attentes sont prises en compte.

a. Actions immédiates

- développer des initiatives qui visent à lutter contre la fracture numérique à l'intention des aînés : apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique (ordinateur, logiciels de base, internet), du GSM et des moyens video modernes (CD rom, DVD, ...)
- améliorer l'information communale à destination des personnes du 3^{ème} âge par l'insertion d'un supplément dans le bulletin communal
- développer les activités pour les aînés

b. Et encore ...

- promouvoir les services de télé-secours ou télévigilance, notamment en sensibilisant les voisins pour l'aide de proximité
- promouvoir des activités intergénérationnelles (ex. : « anges gardiens »)
- mise en place de RAO (réseaux d'aide dans les quartiers)

c. Méthode

Afin que l'ensemble des politiques communales prenne en compte les besoins des aînés, il convient de rendre aux aînés leur rôle de citoyens. La commission consultative des aînés sera dynamisée à cette fin et aura une compétence d'avis sur tous les besoins spécifiques des personnes âgées (loisirs, bénévolat, solidarité entre les générations,... mais aussi mobilité réduite, sentiment d'insécurité, solitude, maltraitance).

❖ La santé : un plan de santé communal

La santé n'est plus définie seulement comme l'absence de maladie ou de handicap mais comme un état global de bien-être physique et mental. Dans la mesure de ses compétences, la commune peut soutenir cette recherche de bien-être pour chacun.

Ainsi, la politique de santé doit s'exercer non seulement dans le cadre de l'action du CPAS et des services sociaux mais aussi s'exprimer dans l'enseignement communal, en matière d'environnement, de mobilité ou encore de logement.

Pour ce faire nous proposons l'élaboration d'un « plan santé communal ».

a. Actions immédiates

- Relayer les actions de la Communauté française en matière de promotion de la santé et de prévention des assuétudes
- Mettre en place des campagnes de promotion des habitudes alimentaires saines, tout particulièrement dans les écoles
- Soutenir et développer le sport pour tous.

b. Et encore ...

- Evaluer la possibilité d'entrer dans des réseaux tels que le réseau européen des « villes santé » ou de répondre à des projets fédéraux en la matière.
- Faciliter l'accès aux structures de soins et aux centres de jour pour personnes âgées, en collaboration avec le milieu associatif
- favoriser le transport gratuit pour les personnes à mobilité réduite vers les structures de soins (taxi social).

❖ Le groupe « Egalité des Chances »

En complément aux politiques initiées durant la mandature 2001-2006 (lutte contre les violences conjugales, internet pour tous, etc...), le groupe "Egalité des Chances" se penchera sur des problèmes émergents tels que la violence dans le milieu scolaire. Par souci d'efficacité, les projets seront développés avec des partenaires experts.

❖ Une ville : des quartiers et des villages

Le Collège soutiendra les initiatives proposées par les comités de quartier. Ceux-ci présenteront annuellement leur programme accompagné d'un budget.

a. Actions immédiates

- Mise en place d'activités inter-quartiers
- Mise en place de nouveaux comités de quartiers

5. Nivelles, une ville avec logement pour tous

D'une part, Nivelles est située dans une zone de forte pression foncière : les prix sont plus élevés tant au niveau des locations que des ventes.

Le prix de vente des maisons, est, en moyenne, supérieur de 40% à la moyenne wallonne et celui des terrains est 3 fois supérieur.

Cette situation entraîne notamment un exode important des jeunes ménages vers les communes limitrophes.

D'autre part, au niveau de la pyramide des âges, Nivelles se caractérise par le vieillissement de sa population : la part de population plus âgée est plus importante que dans les autres communes du Brabant wallon.

Pour un nombre croissant de personnes, se loger à Nivelles relève d'une réelle difficulté. Il y est difficile de louer et d'acheter un bien immobilier à des prix abordables. Cette situation est inacceptable !

Les réponses à apporter ne dépendent pas seulement de la commune mais aussi d'autres niveaux de pouvoir comme le fédéral et, principalement, la Région wallonne.

a. **Actions immédiates**

- Mise en place d'un « guichet du logement » avec un rôle d'information et de coaching
- Attribuer les logements sociaux et moyens de la Ville conformément à des critères clairs, objectifs et préalablement déclarés une priorité est accordée aux personnes bénéficiant de revenus modestes
- Une priorité est accordée aux personnes domiciliées ou ayant été domiciliées longtemps à Nivelles
- poursuite de la lutte contre les logements insalubres
- fixation d'un pourcentage de terrains à vendre au prix coûtant à des jeunes ménages dans les lotissements privés d'une superficie suffisante, dans le cadre de négociations avec le promoteur.
- le plan d'ancrage communal prévoyant :
 - la construction de 15 logements pour personnes âgées à l'impasse de la Grosse pompe
 - la construction de 40 maisons destinées à la vente au Vert Chemin

b. **Et encore ...**

- Créer un logement social ou moyen pour neuf logements créés par le secteur privé
- Prévoir la création de logements d'urgence et de transit, avec des règles claires qui garantissent le caractère transitoire du logement et le bénéfice de ceux-ci aux Nivellois

- La régie foncière
 - Elle permettra l'impulsion d'une véritable politique de logement. Elle sera compétente pour l'acquisition et la vente de terrains et d'immeubles, pour la réalisation des voiries de lotissements sur les terrains publics avec vente des parcelles au prix coûtant ainsi que pour la location d'immeubles. Elle étudiera la possibilité de créer des baux emphytéotiques
 - Par l'intermédiaire d'une telle régie, la création de logements doit également être encouragée au travers de partenariats public-privé. Différentes formules sont possibles : cofinancement de logements, valorisation de terrains à des prix inférieurs au marché, contraintes urbanistiques, ... Tout cela en vue notamment de favoriser la mixité des logements dans les nouveaux lotissements en imposant par exemple un pourcentage de logements moyens.
- Collaboration avec l' AIS en vue d'augmenter l'offre de logements
- Rénovation et reconversion des immeubles vides : octroi d'une prime notamment en vue d'inciter la création de logements au dessus des commerces, mise en œuvre de la taxe sur les immeubles inoccupés

c. Méthode

La nouvelle majorité va élaborer un nouveau plan communal du logement en concertation avec tous les acteurs concernés (HBM, CPAS, associations nivelloises,...). Ce plan est destiné aux personnes pour lesquelles la recherche d'un logement représente une réelle difficulté : les personnes en situation précaire, en rupture sociale, les jeunes ménages, les seniors, les familles monoparentales sans oublier les personnes à mobilité réduite. Il va donner la priorité à l'augmentation de l'offre de logements, en respectant les principes du développement durable et d'économie de l'énergie.

6. Nivelles, pôle culturel du Brabant wallon

La vie culturelle est vivante à Nivelles parce que les citoyens font preuve d'initiative et de créativité.

a. **Actions immédiates**

- Améliorer l'aide logistique aux associations culturelles (moyens de communication, lieux, équipement). Pour atteindre cet objectif, un dispositif de planification sera mis en place.
- Subventionner les associations culturelles en mettant en place un système d'objectivation des aides selon les critères sociaux et/ou fédérateurs des projets présentés
- Redynamiser le Musée en assurant une gestion séparée de celle du Waux Hall.

b. **Et encore**

- Sous réserve des conclusions de l'étude relative à la définition des besoins généraux de la commune en termes de bâtiments, la rénovation du bâtiment des Canonniers sera consacrée à l'agrandissement du Musée et à un espace culturel polyvalent
- Mettre en place un projet culturel mobilisateur et dynamique.
 - L'objectif sera de créer une identité forte qui permette à Nivelles de se distinguer d'autres lieux de diffusion culturelle
- Mettre sur pied un service de prêt de matériel
- Assurer une meilleure coordination entre les associations culturelles en mettant en place un conseil consultatif culturel
- Etudier la possibilité d'une reconnaissance du centre culturel par la Communauté française
- Faire de Nivelles un pôle de création professionnelle (éventuellement ponctuel) sera un objectif à moyen terme
- Soutenir la créativité par la création d'une Académie des Arts plastiques avec les objectifs de structurer les différentes disciplines (peinture, la sculpture, le graphisme, etc ...) et de rendre ces disciplines accessibles au plus grand nombre
- Soutien au cinéma en partenariat avec la Province et la Communauté française

Le jumelage de Nivelles avec la ville de Saintes est une opportunité qui peut sans conteste s'enrichir au fil des expériences mutuelles. Mais notre commune doit aussi être ouverte à d'autres perspectives par exemple, vers les nouveaux membres de l'Union Européenne.

7. Nivelles, Ville du sport pour tous

Notre imposant patrimoine sportif doit s'adapter à l'évolution de la pratique sportive et être entretenu d'une manière plus suivie pour prolonger sa durée de vie. La ville de Nivelles doit soutenir une politique sportive proactive qui s'engage résolument dans l'avenir.

a. **Actions immédiates**

- Etablir un cadastre de toutes les infrastructures sportives publiques et privées
- Poursuivre les projets suivants :
 - terrain de Hockey
 - installations pour le rugby
 - rénovation des terrains de tennis communaux
 - rénovation de la piscine
- Sensibiliser les clubs sportifs et les inciter à réduire leurs dépenses énergétiques.

b. **Et encore ...**

- Soutenir le « sport de rue » et le « sport de quartier » en incitant les clubs à s'y investir en envoyant des entraîneurs ou des animateurs sur le terrain pour encadrer les sportifs. Pour ces clubs une subvention supplémentaire sera accordée.
- Inciter les clubs à s'ouvrir davantage aux « sports loisirs » et rendre leurs fréquentations accessibles à tous y compris aux personnes handicapées et aux seniors, encadrés par des animateurs qualifiés.
- Aménager les cours de récréation en donnant l'habitude et l'envie à nos enfants de « se bouger » et réinstaurer les compétitions interscolaires.
- Développer des synergies entre les écoles et les clubs et soutenir tout projet visant à marcher ou à pédaler en toute sécurité vers l'école.
- Promouvoir l'utilisation des « chèques sports »
- Etudier la faisabilité de la rénovation de la salle omnisport, ou de la reconstruction d'une nouvelle salle qui réponde mieux aux exigences de l'évolution du sport d'aujourd'hui, cela en fonction des possibilités budgétaires.



8. Nivelles, pôle d'enseignement

D'une façon générale, la majorité sera particulièrement attentive au soutien et à la mise en place de projets « citoyenneté » fédérateurs regroupant les écoles et associations.

a. **Actions immédiates**

- Mise en place d'une commission communale pour :
 - se pencher sur la problématique de l'immersion linguistique
 - définir l'avenir de l'école de Bornival

b. **Et encore ...**

- Lancement d'un programme de promotion de la santé principalement axé sur la qualité de l'alimentation avec les associations nivelloises ainsi que les clubs sportifs et les directions d'écoles.



9. Nivelles, pôle économique et commercial

La majorité veut promouvoir absolument les atouts économiques de Nivelles.

a. **Actions immédiates**

- Redynamisation du centre ville grâce à une meilleure mobilité, une sécurité accrue, un aménagement fonctionnel, esthétique et convivial des rues commerçantes ; concertation avec les associations de commerçants en vue d'actions spécifiques.
- Concertation continue des associations existantes : I.B.W., Chambre de Commerce, Nivelles Industries, Nivelinvest, Forem, Union Wallonne des Entreprises, Nivelles Commerces...
- Développement d'une collaboration active avec l'IBW. Il est indispensable d'optimiser, sans rogner sur les surfaces agricoles existantes, les surfaces encore disponibles au Zoning Sud et aux Portes de l'Europe.

b. **Et encore**

- Promotion des artisans et petits producteurs locaux. De nombreux petits producteurs nivellois méritent d'être connus. La commune doit les soutenir : place privilégiée sur le marché ou lors d'événements de plus grande envergure, promotion dans le journal communal, organisation de « balades gourmandes », etc...
- Création d'un site Internet spécifique (ou extension du site de la Ville) et publication d'une brochure multilingue, afin de promouvoir les atouts économiques de Nivelles auprès des entrepreneurs, commerçants et futurs investisseurs.
- Création d'une asbl de gestion de centre ville



10. Nivelles, Ville des associations

La majorité considère que les associations sont des acteurs de premier plan en matière de sport, de culture, de jeunesse et de social.

Elle entend donc apporter tout son soutien au développement du milieu associatif.

Pour ce faire, elle poursuivra et au besoin elle les amplifiera, les initiatives de la Ville en faveur des clubs et organisations diverses.

a. **Actions immédiates**

- On encouragera la mise sur pied d'un projet fédérateur associant plusieurs groupements autour d'une problématique commune (ex. alphabétisation, lien entre les générations,...)
- L'aide apportée aux associations prendra la forme d'une aide logistique et financière. L'aide en personnel sera réduite afin de permettre au personnel communal de se concentrer sur ses tâches d'entretien de la ville. En contrepartie de cette suppression de l'aide en personnel, les subsides seront augmentés de manière substantielle.

b. **Et encore ...**

- Sans déroger au caractère représentatif de la démocratie communale, la commune associera d'avantage les associations aux décisions communales
- La majorité s'engage à créer les commissions consultatives suivantes :
 - Jeunesse
 - Accessibilité
 - Nord-Sud
 - Seniors



11. Nivelles, Capitale du Roman Pais

Se fondant sur les atouts de Nivelles, la majorité compte poursuivre le développement du tourisme

a. **Actions immédiates**

- Identifier les différents pôles touristiques à Nivelles par catégorie (pôle « attractions » dont la Collégiale Sainte-Gertrude est le fer de lance, pôle « loisirs » dont fait partie, par exemple, le développement des activités de promenades balisées, pôle « gastronomie » avec les restaurants utilisant et proposant notamment des produits locaux, pôle « structures d'accueil » dont font entre autres partie les hébergements touristiques et enfin pôle « événements » sans cesse amené à se renouveler).
- Optimiser l'accueil touristique à Nivelles.
- Allouer davantage de moyens financiers.

b. **Et encore ...**

- Décloisonner les activités et les projets liés de près ou de loin au tourisme grâce notamment à la recherche permanente de partenariats. En effet, le secteur du tourisme a des implications nombreuses : valorisation de l'image de marque, amélioration du cadre de vie, développement économique et social, mise en valeur du patrimoine, ... Il semble dès lors indispensable, pour davantage de cohérence, d'intégrer la composante touristique dans un certain nombre de projets qui lui sont liés (par exemple l'implantation d'une auberge de jeunesse, la mise en place d'une meilleure signalisation touristique, la « mise en lumière » du patrimoine, la création d'événements, la propreté de la ville, ...).



12. Nivelles et la solidarité internationale

Le Conseil Consultatif des relations Nord-Sud traite de toutes les questions relatives aux relations Nord-Sud. Les subsides qui lui sont octroyés par la Commune serviront en grande partie à financer des projets de coopération choisis selon des critères bien définis. La partie restante sera affectée à des actions de sensibilisation sur le territoire communal.

a. **Actions immédiates**

- Etude pour l'établissement d'un partenariat préférentiel, voire un véritable jumelage, avec une commune du Sud
- Soutien actif aux initiatives d'économie sociale, achat de produits issus du commerce équitable, critères de développement durable dans les équipements et achats communaux lorsque cela se révèle budgétairement possible.

b. **Et encore ...**

- La majorité encouragera toutes les initiatives favorisant les rencontres interculturelles et l'intégration des personnes d'origine étrangère dans un principe de participation associative et de citoyenneté active.

13. Nivelles, Ville verte pour un développement durable

a. Actions immédiates

- Investissements dans les infrastructures et bâtiments communaux en utilisant la cogénération là où c'est possible, en économisant l'énergie dans un premier temps par des mesures simples d'isolation et de réduction de la consommation d'électricité, en utilisant des sources d'énergies renouvelables
- Désignation et formation d'un fonctionnaire technique responsable des économies d'énergie au sein de la commune et de la gestion des bâtiments
- Prise en compte de la préoccupation énergétique dans les cahiers des charges (véhicules, matériel électrique, travaux, etc.)
- Etude pour la mise en place d'un service de ramassage des déchets verts. Ces déchets verts pourraient alimenter un compostage communal
- Mise en place d'un plan communal d'actions pour l'énergie

b. Et encore ...

- Réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble de bâtiments communaux et para communaux
- Mise en place d'actions de sensibilisation et de formation des citoyens
- Mise en place de primes pour encourager de nouvelles démarches et de nouveaux projets qui peuvent se combiner avec les subsides régionaux existants
- La commune s'engage à appliquer la circulaire biodiversité de la Région Wallonne :
 - Soutien à la création de zones humides d'intérêt biologique sur base de dossiers constitués par des associations de défense de l'environnement et de conservation de la nature
 - Adoption de la convention « bords de route » de la Région Wallonne pour instaurer une fauche tardive.
 - Protection des arbres et haies remarquables dont l'abattage et la modification de silhouettes ou d'aspects sont soumis à permis d'urbanisme (CWATUP) et la gestion du patrimoine végétal rural et urbain.
- Adhésion au Contrat de Rivière Senne (en fonction du coût pour la commune) qui couvre des aspects comme la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques, l'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines, la lutte contre les inondations et l'éducation à l'environnement.
- Valorisation des chemins et des sentiers, c'est-à-dire :
 - leur entretien régulier à prévoir dans le cadre de la restructuration des services techniques de la Ville
 - réaliser un inventaire des chemins et sentiers vicinaux ;
 - rouvrir et de rendre accessibles certains sentiers et chemins qui ne l'étaient plus parfois depuis longtemps, avec en priorité, les sentiers et chemins de jonction ;
 - créer des chemins, là où ils n'existaient pas et où ils sont utiles.

Partie II : Les moyens et la méthode

14. Une gestion dynamique de l'administration communale

❖ La gestion du personnel

a. Actions immédiates

- La majorité s'engage à recruter le personnel contractuel conformément à la note éditée en avril 2006 par l'Union des Villes et Communes de Wallonie intitulée « Bonne pratique du recrutement du personnel dans les pouvoirs locaux »
- La majorité veillera à offrir au personnel les moyens de sa formation continuée. Les membres du personnel seront évalués tous les deux ans (conformément au statut). Les chefs de service motiveront les cotes figurant dans les rapports d'évaluation.
- Conformément à la loi, le collège entendra les membres du personnel concernés par une instruction disciplinaire. Le cas échéant, le collège veillera à solliciter un complément d'information auprès du chef de service. En cours d'instruction disciplinaire, les membres du collège ou du conseil s'abstiendront, en dehors des séances du collège ou du conseil, d'évoquer avec les membres du personnel et notamment le membre du personnel concerné les faits reprochés dans le cadre de l'instruction.
- Pour des raisons financières et dans la mesure où la nomination de personnel ne s'avère pas adéquate, le collège privilégiera l'engagement d'APE.
- Le Collège adaptera le cadre du personnel suivant les besoins exprimés par le présent document et les demandes des chefs de services

❖ Le souci du management

b. Actions immédiates

- La créativité des membres du personnel sera stimulée par la mise en place d'une « boîte à idées ». Les idées les plus originales et/ou conduisant à des économies substantielles seront récompensées
- Chaque service établira des tableaux de bords.
- Mise en place d'une procédure visant à assurer les paiements dans les délais légaux.

c. Et encore ...

- Les chefs de service seront invités à présenter un bilan annuel pour s'assurer que les résultats de leur service sont bien en phase avec les objectifs.

15. Une bonne gouvernance

❖ L'octroi des subsides, aides ou avantages

a. Actions immédiates

- Toute aide, subside ou avantage quelconque sera octroyé sur base de critères clairs, objectifs et préalablement déclarés. Ces critères seront rendus publics. Dans l'hypothèse où plusieurs candidats bénéficiaires du subside, de l'aide ou l'avantage répondent aux critères fixés, le candidat retenu sera choisi par tirage au sort.
- La Ville respectera strictement les articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatifs à l'octroi et le contrôle des subventions octroyées par les communes. A cet effet, notamment,
 - les bénéficiaires des subventions devront s'engager par écrit à respecter lesdits articles.
 - les subventions seront accordées sur base de critères clairs, objectifs et préalablement déclarés.
 - L'octroi des subventions est une prérogative du seul conseil communal. Les associations para communales n'auront plus l'autorisation d'octroyer elles-mêmes des subventions.

b. Et encore ...

- Mise en place d'un contrôle interne : chaque année, la Ville mènera un audit approfondi de 3 associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 10.000 €

❖ Une démocratie locale de qualité

a. Actions immédiates

- Chaque Nivellois, à titre personnel ou en qualité de représentant d'une association nivelloise, aura la possibilité d'interpeller officiellement le conseil communal
- Les groupes politiques présents au conseil communal bénéficieront du droit de poser des questions orales à l'occasion des réunions du conseil communal
- La Ville permettra aux groupes politiques présents au conseil communal d'éditer des articles dans le journal communal

b. Et encore ...

- Le conseil créera en son sein deux commissions : la commission des finances et la commission des affaires générales. Le cas échéant, il installera des commissions du conseil communal chargées du suivi ou de la réflexion portant sur un projet particulier.

❖ Une majorité collégiale et unie

Les partis composant la majorité doivent se sentir les partenaires respectés d'une équipe soudée et dynamique. La création d'un climat de confiance permanent est la clé de voûte de ce processus. Toutes les décisions au sein de la majorité doivent être donc prises en consensus. Les décisions doivent être suivies d'effets...

a. Actions immédiates

- Les décisions relatives à la gestion ordinaire de la ville sont prises par les mandataires composant les organes officiels de la commune (collège, conseil).
- Dès qu'une décision reflète un choix politique marqué, elle doit être débattue au préalable par une délégation des partis de la majorité. Chaque délégation peut considérer que ladite décision doit être discutée par le comité (équipe) du parti avant d'être soumise à la délibération des organes officiels de la commune.
- Les différends importants opposant les partis de la majorité sont résolus en privé par les chefs de file, et non en public au sein des organes officiels de la commune.

b. Et encore ...

- Le bourgmestre, l'échevin compétent et le secrétaire communal signent le courrier.
- En cas d'absence, le bourgmestre désigne son remplaçant.
- Les mandats et les bons de commande seront signés par le bourgmestre, le secrétaire communal et un échevin issu d'un autre groupe politique que celui du bourgmestre.
- La majorité s'engage à composer progressivement les cabinets politiques conformément à la circulaire dite « Michel », si les disponibilités budgétaires le permettent.

❖ Le code de déontologie des mandataires

a. Actions immédiates

Les mandataires des partis composants la majorité s'engagent à :

- à exercer leur mandat dans le but de servir l'intérêt général.
- à exercer activement leur mandat, solidairement et en équipe : ceci requiert une participation aux réunions, la préparation et le dépôt de propositions, la préparation des séances, les travaux en séance et en commission, le respect des décisions prises démocratiquement par les organes communaux concernés, le suivi des dossiers, l'écoute et l'information des citoyens, la représentation de la Ville.
- à accepter le principe d'une répartition, dans la transparence, des mandats – gratuits ou non – qui sont à exercer entre un maximum de candidats, en veillant au bon accomplissement des mandats.
- à refuser de poser leur candidature et d'accepter un mandat qu'ils ne peuvent assumer pleinement et activement en raison de l'exercice d'un autre mandat ou d'une profession.

- à faire rapport du travail accompli dans le cadre de leur mandat et à organiser, en équipe, des séances d'information et de consultation des citoyens sur les dossiers politiques d'actualité.
- à ne pas utiliser des fonds publics pour exercer une publicité personnelle directe ou indirecte ; notamment, à s'interdire de publier à des fins personnelles, des brochures, des articles dans le bulletin communal ou d'autres formes de publicité, sous couvert d'information générale ou particulière ;
- à décider que l'administration publique soit un véritable service au public ; à décider en matière de nomination ou de promotion dans la fonction publique, sur la base de critères objectifs, préalables et déclarés.
- à respecter scrupuleusement les dispositions légales (Loi relative à la protection de la vie privée et au traitement des données à caractère confidentiel) en matière de consultation, d'utilisation et de diffusion des divers fichiers de l'administration communale.
- à refuser de bénéficier ou de faire bénéficier quiconque d'avantages, grâce à leur mandat.
- à satisfaire avec rigueur et diligence à toutes les obligations légales notamment fiscales, sociales et administratives.
- à s'opposer à toute forme d'extrémisme niant les droits fondamentaux de la personne, à refuser toute alliance avec des mandataires de partis non démocratiques et à s'interdire de voter pour eux lorsqu'ils présentent leur candidature à un mandat public ; à refuser, en outre, de prendre en considération, soutenir ou voter les motions ou propositions dont l'initiative émane desdits mandataires, quel que soit le sujet de la motion; à refuser, enfin, tout mandat qui aurait été obtenu en négociant le soutien ou l'abstention des mandataires issus de partis non démocratiques.
- à se mettre en congé ou à démissionner de l'ensemble de leurs mandats et fonctions lorsqu'une procédure pénale les m'empêche de continuer à exercer pleinement leurs mandats et fonctions ou lorsqu'elle porte préjudice à la Ville.
- à appliquer strictement les règles légales liées aux conflits d'intérêts, soit notamment l'art. L1122-19 CDLD

Art. L1122-19. Il est interdit à tout membre du conseil et au bourgmestre :

1° d'être présent à la délibération sur des objets auxquels il a un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires, avant ou après son élection, ou auxquels ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement ont un intérêt personnel ou direct.

Cette prohibition ne s'étend pas au-delà des parents ou alliés jusqu'au deuxième degré, lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, de nomination aux emplois, et de poursuites disciplinaires;

2° d'assister à l'examen des comptes des administrations publiques subordonnées à la commune et dont il serait membre;

❖ Les communications de l'autorité communale

a. Actions immédiates

- Afin d'encourager un large débat au sein de la population à propos des choix politiques contenus dans l'accord de majorité, celui-ci sera soumis à une large consultation publique qui visera à améliorer le document.
- La majorité veillera, au travers des différents canaux de communication utilisés, à privilégier la promotion de l'image de Nivelles, des initiatives de ses habitants, de ses entreprises et de ses associations, en assurant une visibilité uniforme à toutes les communications.

b. Et encore ...

- Un comité de rédaction composé de représentants politiques et de représentants " civils " assure la gestion du journal communal (choix des articles, thèmes, etc.) conformément aux directives générales arrêtées par le collège.
- Le journal communal sera un lieu d'expression ouvert aux associations nivelloises.
- Le journal communal contiendra des photos de groupe des mandataires communaux. Sauf cas très exceptionnel, la photo " carte d'identité " du mandataire communal sera proscrite. On veillera, par ailleurs, à ce qu'un mandataire communal n'apparaisse pas plus qu'une d'une fois par édition du journal.
- Les bourgmestre et échevins ne communiquent des informations à la presse que sur les matières qui entrent dans leurs attributions, et ce après avoir reçu l'aval du collège. Ces communications sont signées et présentées à la presse par au moins deux mandataires n'appartenant pas au même parti.
- En ce qui concerne les informations qui relèvent de sa compétence en vertu de la loi communale, le bourgmestre les communique seul.